

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**

**HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD**

**ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL**  
**54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse**



**DELIBERATION**  
**Conseil d'Administration du 27 mars 2025**

**Séance du : 27 mars 2025**

**Date de convocation : 11/03/2025**

**Membres en exercice : 30**

**Quorum : 16**

**Présents ou représentés : 21**

**Absents ou excusés : 9**

**Seuil de la majorité absolue : 11**

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

**Délibération 25.03.716**

**Objet : Réforme et sortie d'inventaire des biens**

Le 27 mars 2025 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

**PRESENTS/REPRESENTES : (20 membres)**

Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Olivier GUERRA, Victor DENOUVION, Serge DEUILHE, Monsieur Patrick LEFEBVRE, Loïc GOJARD, Didier LAFFONT, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Emilienne POUMIROL, Messieurs Philippe PETIT (pouvoir à Madame Véronique VOLTO), Bernard PRINCE (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Mesdames Françoise SIMEON (pouvoir à Monsieur Serge DEUILHE), Florence SIORAT (pouvoir à Monsieur Sébastien VINCINI), Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU et Véronique VOLTO.

**EXCUSES : (9 membres)**

Madame Julie ALBOUY, Monsieur Laurent FOREST Mesdames Sandrine FLOUREUSSES, Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Patrice LAGORCE, Mesdames Lauriane MASELLA, Brigitte SEGARD et Monsieur Lionel WELTER.

Haute-Garonne Ingénierie-ATD est propriétaire d'un certain nombre de biens meubles, qu'elle a acquis au fil des ans afin de répondre aux besoins de ses différents services.

Le travail de mise à jour de l'actif de l'Agence se poursuit en vue de la fiabilisation des données détenues, certains biens n'étant plus en possession de l'établissement ou nécessitant d'être évacués du fait de leur obsolescence.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Propriété des Personnes Publiques et à l'instruction comptable et budgétaire M57, ces biens doivent être retirés de l'inventaire comptable afin d'apurer l'état des immobilisations de la collectivité. Les biens sont alors sortis de l'actif pour leur valeur nette comptable, ce qui conduit à la mise à jour de l'actif du compte de gestion.

Suite au rapprochement des données entre l'actif établi par l'établissement et celui détenu par la Paierie départementale, il y a lieu d'apurer des biens datant des années 2002 et 2003, représentant un total de 52 365,05 €, répartis ainsi :

| Article comptable | Libellé  | Montant     |
|-------------------|--|-------------|
| 21848             | Mobiliers et matériels acquis avant 2002 figurant dans l'inventaire du comptable au 31/12/2002 | 45 635,75 € |
| 21848             | Mobiliers et matériels acquis avant 2003 figurant dans l'inventaire du comptable au 31/12/2003 | 6 729,30 €  |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver la réforme et la sortie d'inventaire des biens telles que présentées ci-dessus ;
- D'autoriser le PRESIDENT à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD**

**Sébastien VINCINI**